L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 23 FEVRIER 1881. 54me Année.

PETTUS & BERRY, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 24 FEVRIER 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

ENTRE L'ENCLUME ET LE MARTEAU

Par le shérif, tout le contenu, étagères, comptoirs, vitrines, etc., du magasin No 63 de la rue de Chartres, ainsi qu'un grand lot bien assorti d'habillements.

Le Centenaire de Yorktown.

Il est des événements dont le souvenir doit être précieusement conservé dans la mémoire des peuples et on ne peut qu'applaudir aux cérémonies qui ont pour objet de perpétuer ce souvenir. Les Etats-Unis ont déjà célébré l'anniversaire centenaire de la Déclaration d'Indépendance, le 4 juillet 1876. Cette déclaration fut un acte mémorable parce qu'elle est issu la seconde année de la guerre, alors que rien ne garantissait encore le succès de la tentative faite par les treize colonies pour s'assurer un gouvernement indépendant. La guerre, pendant les quatre années qui suivirent, traîna en longueur et fut plutôt marquée par des revers que par des succès. On peut dire que la cause de l'indépendance était même bien compromise et qu'elle fut relevée par les secours effectifs que la France envoya à la république naissante.

Une escadre commandée par le comte d'Estaing, débarqua une petite armée de 7000 hommes sous les ordres du marquis de Rochambeau, et ce fut cette force jointe aux troupes américaines commandées par Washington et Lafayette qui, après le mémorable siège de Yorktown, en Virginie, obligea Lord Cornwallis à capituler avec sept mille Anglais, le 19 octobre 1781.

Bien que la guerre se soit prolongée encore deux ans après la reddition de Yorktown, ce fait d'armes fut, cependant, le fait décisif qui mit virtuellement fin à la lutte et en fit avoir raison, considéré comme ayant assuré l'indépendance finale des colonies. On peut dire que les Etats-Unis doivent leur existence à la victoire remportée par les deux armées réunies de Washington et de Rochambeau sur les forces anglaises sous Lord Cornwallis. Les Américains ne pouvaient donc laisser passer le centenaire de ce grand événement sans le célébrer avec l'éclat et la solennité que comporte un pareil souvenir.

Depuis deux ans on s'occupe de cette célébration. L'idée première en a été donc à l'initiative individuelle de quelques citoyens, mais on a compris que le gouvernement des Etats-Unis devait y prendre part officiellement, et les Chambres ont été de leur côté, en y figurant aussi bien que des détachements des milices de différents Etats. Il allait de soi qu'on ne pouvait commémorer le souvenir de ce remarquable fait d'armes, sans inviter à s'y faire représenter le gouvernement du pays qui avait été l'allié des colonies dans leur lutte.

Le Congrès a donc par une résolution des deux Chambres adoptée récemment autorisé "le président des Etats-Unis à inviter le gouvernement et le peuple de la France à se joindre au gouvernement et au peuple des Etats-Unis pour célébrer le centenaire de Yorktown au mois d'octobre prochain."

Sur la proposition de M. Hoar, du Massachusetts, l'invitation comprendra spécialement la famille Lafayette. On a pu ajouter ainsi à la famille Rochambeau. Un crédit de $20,000 a été accordé pour défrayer les dépenses des festivités.

Si la reconnaissance est la première vertu des souverains, elle doit être encore plus de ces souverains modernes, les peuples libres, et la république des Etats-Unis ne pouvait faire moins que d'envoyer pour cette circonstance une ambassade fraternelle à la république française. L'invitation sera acceptée nous n'en doutons pas et on n'attend à Paris que la réception des documents officiels pour saisir les Chambres d'une proposition relative à la représentation de la France au centenaire de Yorktown.

Une cérémonie qui intéresse à un haut degré les cinquante millions d'habitants de cette république, et à laquelle la France, l'ancienne alliée des soldats de la guerre d'indépendance, sera représentée, ne peut manquer d'attirer l'attention sympathique de la population de la Louisiane, qui était une terre française à l'époque du siège de Yorktown. Aussi l'on a pensé que les organisateurs de la célébration, ainsi que le prouve la lettre qui suit adressée à un honorable citoyen de la Nouvelle-Orléans. Il serait à désirer que des mesures eussent pris pour envoyer un contingent un détachement de nos milices prêts dans nos compagnies anglo-saxonne, créoles et françaises. Nous voudrions quand qu'on prît des mesures pour inviter les représentants de la France, civils ou militaires à venir visiter notre ville, d'où ils pourraient repartir sur l'escadre française qui les aura amenés. Les suggestions de M. Peyton seront certainement accueillies avec faveur par notre gouvernement et nous espérons que la Nouvelle-Orléans figurera avec honneur parmi les villes qui seront représentées au centenaire de Yorktown.

Voici la correspondance qui a trait à ce sujet:

Hackensack, New Jersey, 31 janv. 1881.

Hon. J. S. Whittaker, Nlle-Orléans,

Mon cher juge,

La vignette en tête de cette feuille vous indique l'objet de cette lettre.

Vous et vos citoyens, de nationalité française et américaine, vous ne pouvez manquer de vous joindre à l'expression d'un sentiment de respect à la mémoire de ceux qui ont versé leur sang sur le champ de bataille de Yorktown. Cette bataille fut le dernier effort suprême dans l'accomplissement de l'indépendance américaine et, j'oserai, elle a été un bienfait pour le monde entier qui apprécie les avantages d'une civilisation chrétienne.

Comme la République française vous invite à n'y faire représenter et y prendre part, et comme l'invitation doit sans aucun doute acceptée, le peuple américain doit offrir aux représentants de notre République, un éclatant témoignage de gratitude et de respect.

Vous pouvez, Monsieur, que vous vous fassiez un plaisir d'appeler l'attention des journaux de votre ville sur ce sujet, et d'obtenir, si c'est possible, que votre ville et votre Etat soient convenablement représentés à la célébration, qui se fera avec le concours des forces navales et militaires des Etats-Unis.

Dans le cas où la République française serait représentée dans cette importante occasion, l'espère que vous et les gens de nos grandes villes commencerez ce jour un plaisir d'inviter les représentants de nos anciens alliés à les visiter, sur nos ambulant cela servira à cimenter les liens qui peut unir les deux peuples. Depuis un siècle, mais ce sera une source de plaisir, d'instruction et de profit pour chacun d'eux.

Je crois certain qu'ils seront invités à visiter Chicago et St-Louis et probablement votre ville, où ils pourraient retrouver leur escadre pour les ramener.

La célébration d'ouvrira le 5 octobre et continuera sous les auspices du gouvernement des Etats-Unis jusqu'au 20. Le 19, jour anniversaire du centenaire, la première pierre du monument destiné à perpétuer le souvenir de l'événement sera posée avec les cérémonies de l'entière magnanimité.

Tous les arrangements nécessaires pour la réception des visiteurs seront pris.

Espérant que vous voudrez bien prendre le sujet en considération, je suis etc.

J. E. PETTON.

Hommage rendu à un louisianais.

C'est avec un vif sentiment de satisfaction que nous reproduisons les documents suivants qui concernent un de nos concitoyens, louisianais d'origine française. M. Augustin J. Cassard, consul des Etats-Unis à Tampico, est bien connu ici, où il a de nombreux amis; il appartient à une famille honorable; il est le frère de M. Jules Cassard, président de la banque nationale Germania; avant la guerre il était secrétaire du bureau des écoles de second district; après avoir servi avec distinction dans la brigade du général Gibson, il alla passer quelque temps au Mexique, le pays lui plut et il se décida à y rester. Quelques années plus tard il fut nommé consul des Etats-Unis à Tabasco et récemment consul à Tampico où il est actuellement. Intelligent, instruit et actif, il a rempli ses fonctions avec zèle. La France n'a pas de représentants au Mexique depuis la chûte de Maximilien, M. Cassard, se souvenant de son origine, a saisi avec empressement toutes les occasions qui se sont offertes à lui de rendre service à des français et il s'en fait en homme de cœur connaissant la valeur des liens qui doivent toujours attacher la Louisiane à son ancienne mère-patrie. Nous sommes heureux de voir que les représentants de la France ont eu dignement apprécier sa conduite généreuse et humaine et nous ne doutons pas que le gouvernement de la république française ne saché reconnaître par un témoignage de haute estime les services que M. Cassard a rendus à nos nationaux.

Voici les documents dont il s'agit:

Extrait de la dépêche du 1er février 1881, adressée au département des Affaires Etrangères, à Paris, par M. Ch. de St-Charles, consul de France à Tampico.

"J'ai écrit le 11 janvier dernier à notre ministre, M. Bédez d'Anglès, pour lui rendre compte des nombreux services que M. Augustin J. Cassard a pu nous rendre au Mexique depuis l'évacuation des troupes françaises.

"Attaché à Tabasco (port sud du Mexique) un trois mâts du Hâvre, le Mazalan, capitaine Oberlin, fit naufrage en 1873. M. Cassard put, par une prompte secours qu'il lui fit porter, sauver d'une mort plus que probable le capitaine de ce navire et huit hommes de l'équipage; trois marins seulement se noyèrent.

"En 1875, toujours à Tabasco, un trois mâts du Hâvre, le Chevreuil, capitaine Riché — judiciairement confisqué pour fait de contrebande, fut restitué à son propriétaire par l'influence personnelle de M. Cassard.

"A Tampico, depuis la mort de M. Plagniol, notre agent consulaire privé, et même avant, M. Cassard a été du comme consul des Etats-Unis de nombreux services à nos compatriotes résidant en cette ville.

"M. Cassard dont toutes les sympathies sont françaises, descend de Jacques Cassard que Duguay-Trouin regardait comme le premier des marins.

"J'ose prier V. Exc., après informations, d'avoir la bonté d'accorder un témoignage de satisfaction à M. Cassard, consul des Etats-Unis d'Amérique.

"CH. DE ST-CHARLES."

Légation de France
au Mexique.

Mexico, le 25 janvier 1881.

Monsieur le Consul,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 11 de ce mois pour me faire connaître les différents services que M. Augustin J. Cassard, consul des Etats-Unis d'Amérique, a rendus à nos compatriotes à Tampico et à Tabasco, lorsqu'il y était chargé des intérêts français, et pour me prier de porter ces faits à la connaissance du Département des Affaires Etrangères.

Je vous remercie, Monsieur le Consul, de m'avoir signalé la conduite digne d'éloges de M. Cassard; je m'empresse, du reste, d'en informer son gouvernement et d'appeler toute de bienveillante attention sur M. le consul des Etats-Unis, que, dès maintenant, je vous prie de remercier au nom du Ministre de France. Sans plus tarder également, je fais connaître à mon collègue américain à Mexico, le contenu de votre lettre, et ne lui laisse pas ignorer que je suis heureux de mettre le gouvernement français à même de donner à M. Cassard un témoignage bien mérité de sa haute approbation.

Recevez, Monsieur le Consul, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Député, Ministre plénipotentiaire envoyé extraordinaire de la République Française,
Signé "BOUSSY D'ANGLAS."

Pour copie conforme,

Le Consul de France
CH. DE ST-CHARLES.

M. de St-Charles,
Consul de France à Tampico.

Emile Justin Ménier.—Une dépêche a annoncé la mort de M. Ménier, député, économiste et grand industriel français. C'était un esprit éclairé et libéral et un homme d'une générosité sans bornes. Il était adoré de tous ceux qu'il employait et il avait créé auprès de son usine de Noisiel un village où chacun de ses ouvriers avait une charmante petite maison avec les avantages d'une école, d'un asile, et de magasins où tout se vendait au prix de revient. Voici une courte biographie de cet homme de bien:

M. Ménier était né à Paris le 18 mai 1826; il suivit les cours des principaux chimistes de Paris et prit dès lors attaché à la maison de droguerie et de chocolaterie, fondée par son père, à Noisiel-sur-Marne, en 1824. Devenu seul propriétaire, en 1853, il eut donner à cet établissement, comme à celui de Saint-Denis, une extension considérable, et fonda d'importantes usines à Londres, et dans le département de la Somme, une fabrique de chocolat à Londres, et une manufacture de cacaotchouan à Grenelle. En même temps, il créait une colonie agricole au Nicaragua, pour la culture exclusive du cacao.

Vers 1864, il céda ses usines de produits chimiques et transféra celle de Noisiel pour la fabrication exclusive du chocolat. Membre du jury aux Expositions universelles de Londres (1862) et de Paris (1867 et 1878), commissaire général des républiques du Nicaragua et de Costa-Rica, près l'Exposition de 1867, il obtint pour ses produits de nombreuses récompenses. Maire de Noisiel, conseiller-général de Seine-et-Marne, puis élu en 1876 à Meaux, membre de la chambre des communes de Paris, en 1879, M. Ménier fonda, en 1859, un prix de 500 francs décerné chaque année à l'école supérieure de pharmacie, sous le nom de *Prix Ménier*, puis un autre prix décerné par la Ligue de l'enseignement, et concourut, en 1864, à l'organisation des cours de chimie pratique du Muséum.

Etant étranger à la politique active sous l'empire, il fut candidat dans la Seine-et-Marne, aux élections du 8 février 1871, et dans la Seine, aux élections complémentaires du 2 juillet de la même année; il obtint, sans être élu, dans le premier, 10,719 suffrages, et dans le second, 56,805. Enfin le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Meaux, par 11,853 voix contre 7,684 données à M. Josse, représentant sortant, il prit place à l'extrême gauche, et vota pour l'amnistie pleine et entière. Préoccupé des questions économiques, il proposa à la commission du budget l'établissement d'un impôt unique et général sur les capitaux Rixe, et, comme essai de ce même impôt, une taxe de un pour mille (octobre 1876). Il défendit sa proposition devant la chambre; mais sans résultat. Après l'acte du 16 mai 1877, il fut un des 363 députés des gauches réunies qui refusèrent un vote de confiance au cabinet de Broglie, vertes 100,000 francs pour la propagande électorale réactionnaire, et fut le premier qui intenta un procès en diffamation à M. de Fourtou, pour la publication d'un passage, resté fameux, du *Bulletin des communes*. Il fut réélu, le 14 octobre, par 15,620 voix contre 5,409 données à M. Ed. André, ancien député officiel du Gard et candidat du maréchal.

M. Ménier était né à Paris le 18 mai 1826; il suivit les cours des principaux chimistes de Paris et prit dès lors attaché à la maison de droguerie et de chocolaterie, fondée par son père, à Noisiel-sur-Marne, en 1824. Devenu seul propriétaire, en 1853, il eut donner à cet établissement, comme à celui de Saint-Denis, une extension considérable, et fonda d'importantes usines à Londres, et dans le département de la Somme, une fabrique de chocolat à Londres, et une manufacture de cacaotchouan à Grenelle. En même temps, il créait une colonie agricole au Nicaragua, pour la culture exclusive du cacao.

Vers 1864, il céda ses usines de produits chimiques et transféra celle de Noisiel pour la fabrication exclusive du chocolat. Membre du jury aux Expositions universelles de Londres (1862) et de Paris (1867 et 1878), commissaire général des républiques du Nicaragua et de Costa-Rica, près l'Exposition de 1867, il obtint pour ses produits de nombreuses récompenses. Maire de Noisiel, conseiller-général de Seine-et-Marne, puis élu en 1876 à Meaux, membre de la chambre des communes de Paris, en 1879, M. Ménier fonda, en 1859, un prix de 500 francs décerné chaque année à l'école supérieure de pharmacie, sous le nom de *Prix Ménier*, puis un autre prix décerné par la Ligue de l'enseignement, et concourut, en 1864, à l'organisation des cours de chimie pratique du Muséum.

Etant étranger à la politique active sous l'empire, il fut candidat dans la Seine-et-Marne, aux élections du 8 février 1871, et dans la Seine, aux élections complémentaires du 2 juillet de la même année; il obtint, sans être élu, dans le premier, 10,719 suffrages, et dans le second, 56,805. Enfin le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Meaux, par 11,853 voix contre 7,684 données à M. Josse, représentant sortant, il prit place à l'extrême gauche, et vota pour l'amnistie pleine et entière. Préoccupé des questions économiques, il proposa à la commission du budget l'établissement d'un impôt unique et général sur les capitaux Rixe, et, comme essai de ce même impôt, une taxe de un pour mille (octobre 1876). Il défendit sa proposition devant la chambre; mais sans résultat. Après l'acte du 16 mai 1877, il fut un des 363 députés des gauches réunies qui refusèrent un vote de confiance au cabinet de Broglie, vertes 100,000 francs pour la propagande électorale réactionnaire, et fut le premier qui intenta un procès en diffamation à M. de Fourtou, pour la publication d'un passage, resté fameux, du *Bulletin des communes*. Il fut réélu, le 14 octobre, par 15,620 voix contre 5,409 données à M. Ed. André, ancien député officiel du Gard et candidat du maréchal.

M. Ménier, dont on a annoncé à plusieurs reprises la démission pour causes de santé, ne laisse pas de prendre une part active à la discussion générale des tarifs de douane; on remarque que, se plaçant au point de vue du consommateur, ce grand producteur soutint la doctrine libre échangiste. Décoré de la Légion d'honneur, le 14 août 1861, il a été promu officier le 20 octobre 1878; le personnel de ses établissements lui offrit à cette occasion son buste, exécuté par M. Carrier-Belleuse.

M. Ménier a publié divers ouvrages d'économie politique. En 1875 il fonda une revue, la *Revue économique*, et devint propriétaire du journal le *Bien public*, qui cessa de paraître en 1878.

M. Ménier était en 1878 président du comité pour le traité de commerce entre la France et les Etats-Unis, et c'est peu d'instants avant l'ouverture de la conférence qu'il devait présider qu'il fut frappé de la congestion cérébrale, suites de laquelle il vient de succomber.

La conférence monétaire.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Le secrétaire Evarts a reçu du gouvernement français l'invitation de prendre part à la conférence monétaire internationale qui doit se tenir cette année à Paris. M. Evarts a eu mercredi des entrevues sur ce sujet avec les représentants Kelley, Springer et autres pour arrêter prendre une décision par le congrès avant son ajournement. Il s'est rendu ensuite au bureau du comité des crédits, a présenté un état des dépenses probables qui seront encourues par le gouvernement s'il prend part à la conférence et a demandé au comité d'insérer le crédit nécessaire au Sundry Civil bill. Un crédit de $10,000 a été demandé le même jour au sénat pour l'envoi de délégués à la conférence monétaire internationale.

Il y a quelques jours, le représentant Kelley a reçu de M. H. Y. Cernuschi, de Paris, une lettre rendant compte des mesures prises par le gouvernement français à l'ouverture de la conférence des Etats-Unis. Cette lettre était accompagnée d'une brochure sur le sujet du bimétalisme avec la proportion de 15½ à 1, proposée qui semble la plus juste que puisse adopter la conférence internationale.

Le tapage à propos du canal de Panama.—On lit dans le *Herald*:

Le nouvelle reçue de Panama que les ingénieurs et les lieutenants de M. de Lesseps sont arrivés sur le terrain et se sont immédiatement mis à l'ouvrage, a fait quelque bruit ici; elle a même provoqué quelque vélléité de hisser l'aigle américaine et de tirer une salve en son honneur. Il est très possible aussi que quelques questions pertinentes soient adressées demain à ce sujet au président par le congrès. Il est très possible aussi que le président envoie au congrès une réponse entièrement satisfaisante, après que le congrès ait demandé d'Etat aura reçu une notification officielle du consul américain à Panama. En attendant, voici ce en est la question:

Premièrement—Il existe entre ces pays et la Colombie des traités aux lieux décrets, pour employer le langage du dernier message, "nous garantissons la neutralité du transit, ainsi que la souveraineté et la propriété de la Colombie sur l'isthme;"

Secondement—Aucune nation étrangère ne jusqu'ici tenté d'enfreindre soit la neutralité du transit, soit la souveraineté, ou le droit de propriété de la Colombie;

Troisièmement—La France a officiellement et explicitement déclaré toute intention d'intervenir en aucune manière et, de plus, répudié toute solidarité quelconque avec M. de Lesseps;

Quatrièmement.—Ce gentleman est engagé suivant l'opinion de tous nos adeptes de la doctrine Monroe, dans l'entreprise la plus vaste du monde, et il se fait que s'aspiller l'argent de ses bénéficiaires;

Cinquièmement.—Enfin il est certain qu'il existe un parfait accord entre ce gouvernement et celui de Colombie relativement à l'entreprise de M. de Lesseps, comme on peut le supposer en se rappelant que le président a pris un très vif intérêt dans la matière.

La conclusion de tout cela c'est que tant que personne ne le fera aussi bien que lui, il y a personne de mort, et que le fera aussi bien de ne pas hisser l'aigle américaine en un lieu où elle courrait risque de devenir ridicule.

Une annexion proposée.—On lit dans la *Tribune*:

Les Chiliens ont montré une telle aptitude pour la mise en pratique du *self-government*, une telle force, une telle capacité en ce qui touche les opérations militaires, qu'il serait à souhaiter, dans l'intérêt de la civilisation de l'Amérique méridionale, que le Pérou et la Bolivie fussent incorporés à la République du Chili. Le sang des petites nationalités est fini. Désormais, la lutte pour la civilisation paraît être celui-ci: régner, ségréger sous une même forme gouvernementale les peuples parlant la même langue et possédant, sinon absolument les mêmes intérêts, du moins une origine à peu près commune. Les Républiques de l'Amérique du Sud, qui sont d'origine espagnole et parlent la même langue, sont désunies par suite de l'ignorance du peuple, de leurs préjugés locaux et du manque de voies de communication. Ces obstacles disparaîtront avec le temps et, à une époque plus ou moins éloignée, nous nous trouverons en présence de deux ou trois confédérations puissantes et progressives."

—On prépare à Washington l'envoi au Mexique d'une mission spéciale en vue de négocier un nouveau traité de commerce et de régler spécialement la question de chemins de fer construits par des capitalistes américains au Mexique.

—Une dépêche de la Havane rapporte qu'une panique s'est déclarée le 16 parmi les déposants de la Banco Industrial. Il en est résulté de très nombreuses demandes de remboursement, auxquelles la banque a pu faire face. Aux dernières nouvelles, la panique paraissait avoir cessé.

Le Dimanche, pour accomoder ceux qui ne finissent leur travail que très tard, la soirée, l'Etoile Rouge ne fermera qu'à une heure.

Billet gagnant.—P. M. Weecoat, agent de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, certifie qu'ils ont en collection, pour le compte de John Shaw, d'Allegheny City, Pa., le billet No 32,602 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le second gros lot des Mille Piastres au tirage du mardi, 8 février 1881, le dit billet ayant coûté deux piastres au bureau de M. A. Dumpin, à Nlle-Orléans, et que le dit montant a été payé sans délai par un check sur la Banque Nationale de la Louisiane.

Autre billet gagnant.—T. M. Wescoat, agent de l'Etat du Sud à la Nlle-Orléans, certifie qu'il a en collection pour le compte de W. C. Fish, de Boston, Mass., un demi-billet No 33,792 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le troisième gros lot de cent mille dollars au tirage du mardi 8 février 1881, le dit billet ayant coûté deux piastres au bureau d'agence de Nlle-Orléans, et que le dit montant a été promptement payé sur le dit billet a été promptement payé par la Banque Nationale de la Louisiane.

Troisième billet gagnant.—Philip McGivney, de Poydras 273, certifie qu'ayant acheté pour 25 cents au bureau de P. E. Bechtel, de Poydras 332, un quart du billet combiné Nos 11, 26, 32, 42, 52 de la loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le troisième gros lot de cent mille dollars, et qu'ayant remis le dit billet à l'agence de Nlle-Orléans, le dit billet lui a été payé promptement et sans délai par la Banque Nationale, et qu'il a remis le billet à la Banque à chaque fois des preuves de la régularité de ses opérations.

St. Mary.—Le capitaine Max Blanchard vient de faire l'achat de bateau à vapeur le St. Mary, qui sera restauré en plein, et qui remplacera le bateau à vapeur le Yazoo. Le St. Mary fera le service entre la Nouvelle-Orléans et les Lacs Tom et Pontchartrain. M. J. P. McElroy a obtenu le bureau de M. Camille Blanchard qui partira le 1er mars. Voir l'annonce.

Pour Colon.—La Gazette J. B. Whipple, nouvellement restaurée, et modifiée en face du marché français, de 5 à 10 mars prochain, pour Colon. Une annonce insérée aux lieux indiqués où il faut s'adresser pour frêt ou passage.

La réputation de Worlein doit l'accroissement de la réputation à l'invasion supérieurs des laboratoires qu'elle recommande. Au moins de cinq mille cent pièces de Mathushek (neuf comptés dans de fabriques différentes) qui lui avaient été expédiés, il en a déjà vendus. Ces pianos de Mathushek et de Chickering, deviennent les plus recherchés aujourd'hui. Le so'dit de leur exposition (rue Canal, magasin bashing around the tuning pins) les mes à l'abri de toute concurrence. M. Worlein vient d'en recevoir un grand nombre, et invite ses clients à venir les voir, que sont et veulent acheter en son.

Nouveautés pour bals.—Bouquets salons Pompadour XV, garnis de perles. Bouquets corsages Louis XV, cheveux de brunes. Bretes en satin, à six étages et un grand nombre d'autres genres venant d'arriver et commandés exprès pour les bals du mardi gras. L'Etoile Rouge.

OPERA FRANÇAIS.

La seconde représentation de *Roméo et Juliette* a eu lieu, hier, devant une salle qu'on aurait voulu voir mieux garnie. La musique de Gounod a été écoutée avec une attention qui s'est soutenue jusqu'à la fin: mais elle n'a pas excité beaucoup d'enthousiasme. Hâtons-nous d'ajouter que les artistes chargés de l'interpréter, ont pourtant déployé beaucoup de zèle et de talent pour la faire valoir. Plusieurs morceaux ont été applaudis et applaudis, entre autres le duo entre Roméo et Juliette—*De ces adieux si douce et la tristesse*; ainsi que l'air du frère *Laurent*, chanté par M. Jourdan—*Ilion, qui fit l'homme à son image*.

Aujourd'hui en matinée *Le tour du monde en 80 jours*, et ce soir *Aïda*.

A. M.

L'Opéra et ses hôtes.—Nous avons reçu la première livraison d'une publication illustrée portant ce titre due à M. F. Agnant. Elle contient les biographies de plusieurs des principaux artistes de l'Opéra: Mme Ambre, Mme Lablache, MM. Jourdan et Uito ainsi que leurs photographies par MM. Adams et Simon. Les biographies sont très intéressantes et écrites dans un style chaud et imagé. La livraison se termine par un compte rendu de la première représentation de *Robert le Diable*. Cette intéressante publication formera un album comprenant cinq livraisons. Le prix de chaque livraison par abonnement est d'une piastre. L'exécution typographique de cet ouvrage est très belle et fait honneur à l'imprimerie du Croissant, rue de Chartres 123.

Bonne nouvelle pour les pères de famille! 150 enfants et 80 Bloch Clothing, à coup, viennent d'arriver à l'Etoile Rouge.

Concert de la famille Franke—C'est ce soir que la famille Franke doit donner son concert à la salle Grunewald. Nous sollicitons de nouveau pour les jeunes intéressants artistes le patronage du public.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—En matinée aujourd'hui, on donnera "Lady of Lyons" McCullough jouant dans cette pièce le rôle de Claude Melnotte, et ce soir "Brutus ou la chute de Tarquin" et la comédie de Shakespeare "Catherine and Petruchio." Cet spectacle coûté ne peut manquer d'attirer la foule. Jeudi, il y aura relâche pour faire honneur à la parade de Momus.

THÉATRE ST-CHARLES.—Milton Nobles paraîtra aujourd'hui dans la pièce du "Phœnix" qui sera donnée en matinée, et le soir "Jonquin" pour représenter "Jack Langrish, un diamant brut que Nobles fait briller d'un grand éclat. Relâche demain jeudi à cause de la procession de Momus.

CIRQUE DE DAN RICE.—Le vieux Dan Rice et son cirque continuent à attirer la foule sur la place Congo. Les exercices toujours nouveaux, sont exécutés d'une manière supérieure. On remarque beaucoup la hardiesse de M. Robert Stickney qui est véritablement supérieur dans sa manière de conduire quatre chevaux, et Mlle Lizzie Marcellus qui dans son agilité d'écuyère ne peut être surpassée par personne, et qui est même sans égale. Du reste il y a un nouveau programme tous les jours. Les matinées commencent à midi et les exercices du soir à 7 heures.

Société française.—Nous appelons l'attention des personnes qui avaient à placer des cartes de bal de la Société française, sur l'avis du secrétaire publié dans nos colonnes.

Pour voir les pantoufles nouvelles, pour bals, aller à l'Etoile Rouge.

La proposition Longuet.

M. Longlé, député bonapartiste de la Haute Garonne, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à la révision de la Constitution.

Cette proposition a été distribuée aux députés. Il y constate par l'exposé des motifs que M. Longlé demande:

1. La responsabilité du président de la République et l'obligation pour lui de choisir les ministres en dehors des Chambres;

2. L'élection du Sénat par le suffrage universel et l'élection de ce corps en une assemblée n'ayant plus le pouvoir législatif, mais étant chargée de la nomination des magistrats;

3. Le droit pour les Chambres de fixer librement l'époque et la durée de leurs sessions et de nommer leurs bureaux aux époques et pour la durée qu'elles voudraient;

4. La ratification des lois constitutionnelles par le peuple, appelé à se prononcer par oui ou par non.

Cette proposition, comme les projets ordinaires déposés de l'initiative parlementaire, a été renvoyée à la commission d'initiative pour décider s'il y a lieu de proposer à la Chambre ou non la prise en considération.

M. Longlé veut faire la Chambre à se prononcer sur la révision de la Constitution.

La commission s'est réunie pour examiner la proposition de M. Longlé et a conclu à ce qu'elle ne fût pas prise en considération.

M. Lombard ayant représenté qu'à la veille des élections il y avait un grand intérêt à ne pas laisser dire que la commission avait, par ce vote, voulu étouffer la discussion préélectorale, la commission a décidé que le rapport ne serait pas fait communément, ainsi que cela se pratique habituellement en pareil cas, mais serait très développé afin de permettre d'engager la discussion sur le fond de la question.

Chaussures fines pour messieurs, Rue Carondelet vernis, pantoufles en tous genres, pour bals, à l'Etoile Rouge.

L'Alliance socialiste en France

Les intransigeants exclusant systématiquement les "bourgeois," les "bourgeois qui veulent faire du socialisme quand même sont obligés de faire bande à part. Il s'est formé, il y a deux mois, en vue des élections municipales, une "Alliance socialiste" républicaine qui a recruté la plupart des anciens membres de la Commune closed, eux aussi, parmi les bourgeois.

L'Alliance a tenu une réunion à la salle de la Redoute, rue Jean-Jacques-Rousseau. Le citoyen Avrial, ancien membre de la Commune, président, et le citoyen Masson, rédacteur de la *Justice*, a été nommé secrétaire.

Le citoyen Pichon, rédacteur de la *Justice*, a expliqué le but de l'Alliance, qui est de faire la révolution sociale par une série d'évolutions progressives et sans enlever au principe l'appel à la force. Elle est ouverte aux socialistes de toutes les écoles et n'exclut que les opportunistes.

Le citoyen Jourde, ex-membre de la Commune, a rendu compte des travaux de l'Alliance. Elle comptait aujourd'hui, tant à Paris qu'en province, 4,000 membres, et ses candidats ont obtenu 14,000 voix aux élections municipales de Paris. Les citoyens Boué et Scalerat, qui ont été élus, avaient accepté son programme. Il proposa, ce qui a été accepté à l'unanimité, de louer une salle et d'y tenir des réunions hebdomadaires.

Sur la proposition du citoyen Longuet, ex-membre de la Commune et rédacteur de la *Justice*, la réunion a décidé qu'il serait rédigé un manifeste appelant tous les socialistes à s'unir pour faire échec à l'opportunisme, et a nommé une commission chargée d'élaborer un projet d'organisation.

Allez, le Dimanche, à l'Etoile Rouge.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

SÉANCE extraordinaire à l'Asile, VENDREDI prochain, 25 du courant, à 7 heures du soir, pour le règlement du bal. Les personnes qui ont été cartes en leur possession sont priées de les faire parvenir le soudit jour, attendu que toute carte non rendue, sera considérée comme vendue.

Par ordre du Président.

L. SIMON, Secrétaire. J. SCHWITZER. 23 fév—2t.

Décédé, hier, 22 février, à 8 heures et demie du soir, ANDRE DOTEMOND DORICOURT, âgé de 66 ans et six mois. Les amis et connaissances de sa veuve Hermina Castanedo, des familles Boullemet et Mercantes, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui mercredi, 23 février à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 201 Chemin du Bayou entre les rues St-Claude et Tréhé.

Décédé hier soir à onze heures, ARISTIDE FRICAU âgé de trente-neuf ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Bicas, Desmarais et Rand, sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu à sa résidence No 290 rue Villeré, aujourd'hui, à 4 heures précises.

De la part de sa veuve et de son frère Constantin Bicas.

A. M. & J. SOLARI,

Successeurs de

J. B. SOLARI & SONS,

—COIN DES RUES—

DOUANE et ROYALE,

Seuls Agents à la Nlle-Orléans

—POUR—

L. RODERER Champagne,

PIPER-HEIDSIECK Champagne,

J. L. DUBET & Co Huile d'Olive Vierge

BOSS Boiled Ginger Ale,

T. F. ABBIE, bottling of Bass & Co's Ale & Guiness Porter,

Ainsi importateurs directs de

Crème de Nlle frères...Vins,
Martini, Sola & Co...Vermouth Italien,
Noilly Prat & Co...Vermouth Français,
Nlle Hubert Burnett's Old Tom Gin,
A. Fisque & Co...Huile d'Olive,
Jaume d'Inguimbert Huile d'Olive,
R. Forneed Absinthe et Kirsch,
Roy & Martin...Cirage,
Mémier...Chocolat Français,
J. Nain...Prunes Françaises,
E. Lafaurie Cordeaux,
Epp & Co...Cacao,
Green & Blanchwell...Cornichons, Sauces et Condiments.

J. & J. Coinaud...Moutarde,
Grand Napoy & Co...Cognac.

Chartreuse,
Absinthe,
Anisette,
Curaçao,
Maraschino,
Dantzick,
Allasio,
Marasque,
Genièvre de Hollande,
Madère,
Port Wine,
Hennessy de Hollande,
Sardines Russes,
Sardines à la moutarde,

Petits Pois,
Asperges,
Champignons,
Pâtés de Foie Gras,
Truffes,
Anchois à l'Huile,
Cherrettes de Dunkerque,
Figues de Dunkerque,
Bonbons de Lyon,
Bonbonnerie de Bourgogne,
Crêpes à l'Huile,
Fromage Roquefort,
Fromage de Brie,
Fromage Roquefort,
Fromage Munster,

Ainsi un assortiment complet de Comestibles comprenant: Sucre, Café Java, Rio et Cordova, Riz, Mélasse, Mapleroux, Seven Amidon, Jambons, Sœuf de Fulton Market, P'ly Pork.

Marchandises mises en paquets et délivrées dans toutes les parties de la ville sans frais.

23 fév—

Avis.

$10,000.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1881.

LE soussigné certifie qu'il avait en collection, pour le compte de John Shaw, Allegheny City, Pa, le billet No 2,502, étage à numéro simple, Classe "E" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le second gros lot de Dix Mille Piastres, le mardi, 8 février 1881. Le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres au bureau de M. A. Dumpin, Nlle-Orléans, Lna, et ce, le montant lui en a été promptement payé sur un check sur la Louisiana National Bank, par présentation des billets aux bureaux de la compagnie.

T. M. WESCOAT, Agent,
Compagnie d'Express du Sud,
23 fév.—1t Nouvelle-Orléans, Lna.

Avis.

$5,000.

Nouvelle-Orléans, 22 février 1881.

LE soussigné certifie qu'il avait en collection, pour le compte de W. C. Fish, No 60, de Boston, Mass, la moitié du billet No 33,792, étage à numéro simple, Classe "E" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinq Mille Piastres, mardi, 8 février 1881, le dit billet ayant coûté la moitié de deux piastres au bureau de l'agence de la Nouvelle Angleterre, Boston, Ma et que le montant lui en a été promptement payé sur un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

Nota: T. M. WESCOAT, Agent,
Résidence: Compagnie de l'Express du Sud,
23 fév—2t PP Nlle-Orléans, Lna.

Avis.

Nlle-Orléans, 22 février 1881.

LE soussigné certifie qu'il était porteur de un quart du billet No 15,256 G, étage 43, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de SIX MILLE PIASTRES, lundi, 21 février 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Vingt Cinq Cents, au bureau de P. E. Bechtel, No 273 rue Poydras, et que le montant lui en a été promptement payé sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nota: PHILIP McGIVNEY,
Résidence: 273 rue Poydras.
23 fév—1t